

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-616/SG/FIN l'exercice 1970 71-616/SG/FIN portant règlement provisoire du budget annexe du Port pour l'exercice 1970

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
22 avril 1971

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro  
10 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget annexe du Port pour l'exercice 1970 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 417.214.220 Dépenses admises 411.304.205 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds spécial de réserve» du Port de commerce de Djibouti.